

Embassy of Algeria
to Japan



سفارة الجزائر
باليابان

在日アルジェリア大使館

COMMUNIQUÉ

Nouvelle mesure d'allègement pour la délivrance du 12S

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre des mesures d'allègement des procédures d'obtention des documents d'état civil, l'Ambassade est désormais habilitée à délivrer les actes de naissances 12S aux ressortissants immatriculés nés en Algérie.

Cependant, les demandes doivent continuer à se faire via le site web : <http://demande12s.interieur.gov.dz>.

Les ressortissants ayant fait les demandes par cette voie seront invités à se présenter à l'Ambassade pour la remise de ce document.

Le Service Consulaire